



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde

Séance du 22 janvier 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le jeudi 22 janvier 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2026.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h08.

Présents :

Laury Lefèvre, Claude Migner, Fabrice Aragon, Elisabeth Bonachera, Samantha Dorignac, Cyril Grisvard, Henri Pereira Ramos, Henri Such, Patricia Lauriol, Hughes Floury.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

- Natacha FLOURY HYBERTIE donne pouvoir à Hughes FLOURY.
- Guillaume VEDRENNE donne pouvoir à Samantha DORIGNAC.
- Myriam ROBITAILLIE donne pouvoir à Elisabeth BONACHERA.
- Corine LEVREAUD donne pouvoir à Patricia LAURIOL.

Absent(s): Isabelle Roberti

Secrétaire de séance : Madame Samantha Dorignac est désignée en qualité de secrétaire de séance assistée de Madame Elisabeth Bonachera.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus et invite les élus à signer la feuille de présence.

1. Approbation du (des) précédent(s) procès-verbal (aux) du (des) Conseil(s) Municipal (aux).

Monsieur le Maire procède à l'affichage du compte rendu du 16 décembre 2025 et demande s'il y a des questions et/ou des remarques. Aucune question/remarque n'est formulée.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : Unanimité.

2. Délibération 2026-01 : Heures supplémentaires Agents.

Monsieur le Maire procède à l'affichage et à la lecture de la présente délibération et demande s'il y a des questions et/ou des remarques.

Monsieur Henri Pereira Ramos souligne que cette délibération va dans le sens des discussions des précédents Conseil Municipaux. Il précise avoir déjà soulevé la problématique concernant l'encadrement des heures supplémentaires demandées par les agents et que dorénavant grâce à ce document, cela sera plus clair.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : Unanimité.

3. Délibération 2026-02 : Parution des actes de la commune.

Monsieur le Maire procède à l'affichage et à la lecture de la présente délibération (*Citation simple des articles de loi*) et demande s'il y a des questions et/ou des remarques.

Madame Elisabeth Bonachera souligne que nous allons d'abord essayer de dématérialiser dès aujourd'hui. Mais nous allons continuer à faire de l'affichage papier en mairie en attendant que nous soyons certains que cela fonctionne correctement.

Monsieur le Maire dit qu'au regard de la présente délibération, nous pourrions nous contenter de l'affichage électronique mais nous continuerons aussi l'affichage papier en mairie pour une période test de deux Conseils Municipaux.

Monsieur Henri Pereira Ramos précise que c'est déjà le cas sur le site internet de la Mairie, avec les publications des arrêtés liés à l'urbanisme, et les décisions du maire. Mais il insiste sur la nécessité de mettre à disposition certains documents en affichage libre comme les analyses d'eau de l'ARS, les décisions des arrêtés d'urbanisme, les convocations et comptes-rendus des conseils municipaux en accès libre. Il s'interroge sur qui s'occupe à la mairie de la publication site internet.

Madame Aurélie Goursolle informe de la mise en place d'un classeur avec tous les comptes rendus de l'année pour que les personnes puissent les consulter en mairie. Une information sera affichée à la mairie indiquant de se reporter sur le site de la commune.

Monsieur Henri Pereira Ramos revient sur les difficultés actuelles à consulter, en dehors des heures d'ouverture de la Mairie, les arrêtés et décisions portant notamment sur l'urbanisme.

Monsieur le Maire souligne que cela est fait dans le but d'épurer l'affichage de la mairie.

Monsieur Henri Pereira Ramos demande si le lien d'accès en dématérialisé fera l'objet de communication auprès des administrés et suppose que cela sera indiqué sur la Lettre de Mon village. Il valide cette modernisation de l'outil d'accès à l'information et demande si un jour les conseils municipaux seront retransmis sur support vidéo.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : Unanimité.

4. Délibération 2026-03 : Tarif repas des aînés et gratuité pour les élus.

Monsieur le Maire procède à l'affichage et à la lecture de la présente délibération et demande s'il y a des questions et/ou des remarques.

Madame Elisabeth Bonachera demande si les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) font partis des élus cités dans la présente délibération.

Monsieur le Maire répond positivement car ils sont élus. Cela a tout son sens, au niveau du partage intergénérationnel.

Monsieur Henri Pereira Ramos dit que l'âge, de 65 ans, devrait être réévalué en raison du vieillissement de la population et rappelle qu'il n'est pas d'accord pour la gratuité du repas aux élus et rappelle que sur d'autres communes ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire informe qu'après discussion avec certains aînés, la plupart disent qu'il est normal que ce soit gratuit pour les élus.

Monsieur Hughes Floury répond que remonter l'âge à 70 ans va provoquer l'exclusion de certains aînés qui y avait accès l'année dernière.

Monsieur Henri Pereira Ramos rétorque que les réalités économiques actuelles font que nous devons faire des économies.

Monsieur Fabrice Aragon souligne que l'âge de 65 ans permet de faire participer les retraités qui ont eu des métiers plus fatiguant.

Monsieur Claude Migner informe que sur environ 300 flyers tirés, il n'y a qu'environ que 60 personnes inscrites. Si l'âge est augmenté, il y aura moins de personne également.

Monsieur le Maire souligne que le lien social est important et que les réalités économiques ne doivent pas réduire le lien social. Les économies doivent être faites sur d'autres choses (*Exemple des économies faites récemment : 1 100 euros pour la machine à affranchir et l'internalisation de la cantine*).

Monsieur le Maire rappelle aussi que chacun est libre de payer sa part. Si un élu souhaite payer, il est libre de le faire. C'est notamment ce qui a été le cas de certains élus lors du précédent repas des aînés.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour : 13.

Abstention : 1 (*Henri Pereira Ramos*).

5. Délibération 2026-04 : Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Monsieur le Maire procède à l'affichage et à la lecture de la présente délibération et demande s'il y a des questions et/ou des remarques.

Monsieur Henri Pereira Ramos s'interroge sur le sujet politique de cette délibération en soulignant que Monsieur Hollande avait déjà proposé une telle proposition en 2013 avec le choc des simplifications et que cette délibération aurait pour but de critiquer la politique proposée par Monsieur Macron, actuel Président de la République.

Monsieur le Maire répond que cette délibération vient du Conseil des Maires et a pour but de soutenir les petites communes.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour : 13.

Abstention : 1 (*Henri Pereira Ramos*).

6. Questions diverses.

Monsieur le Maire informe que l'Association des Parents d'Elèves, les Petits Cromagnons, organisent un loto le samedi 24 janvier 2026 à 18h30.

A la demande de Madame Corine Levreaud, Monsieur le Maire fait lecture du dispositif CAREL. Les informations sont affichés sur le projecteur.

Monsieur Henri Pereira Ramos dit que cela ne concerne que les élus percevant des indemnités. Il s'interroge également sur l'avancement de la mutuelle pour les citoyens de la commune et du doublement des sommes par la collectivité, placées en épargne par les élus.

Madame Patricia Lauriol répond qu'elle est en train de s'occuper du sujet et qu'elle reçoit des personnes à ce propos. Elle a contacté la commune de Saint-André-de-Cubzac qui n'en propose pas et également la commune de Cubzac-les-Ponts qui propose la mutuelle MUTAMI. Le projet est en cours.

Monsieur Claude Migner informe qu'avec Monsieur le Maire, ils se sont rendus au 28 chemin des carrières. La construction a été identifiée comme non conforme. Une prise de contact avec le propriétaire a été faite. Le propriétaire a reçu une demande d'arrêt immédiat des travaux et doit déposer une demande modificative de permis courant semaine prochaine. Un arrêté a été pris ce jour par Monsieur le Maire.

Monsieur Henri Pereira Ramos précise que certains demandeurs sont parfois obligés de revoir à la baisse leurs prestations notamment concernant le choix des matériaux indiqués sur leur permis de construire pour des raisons budgétaires et que d'autres, de bonne foi, ne cherchent pas forcément à contourner la réglementation en vigueur.

Monsieur Henri Pereira Ramos souhaite faire des remarques et éventuellement poser des questions.

Monsieur le Maire fait un rappel de l'article 6 du règlement du Conseil Municipal qui impose que les questions doivent être posées en amont du Conseil Municipal afin de mieux préparer les réponses. Il autorise tout de même, à caractère exceptionnel, Monsieur Henri Pereira Ramos à poser ses questions.

Monsieur Henri Pereira Ramos pose les questions suivantes :

- *Quand est-ce qu'auront lieu les vœux du Maire pour le personnel ?*

Monsieur le Maire informe que Madame Corine Levreaud a fait partir un sms à tous les élus, y compris Monsieur Henri Pereira Ramos et Madame Isabelle Roberti, pour les informer de la date. Cet événement a eu lieu le 20 janvier 2026.

Monsieur Henri Pereira Ramos dit qu'il n'a reçu aucun sms et précise qu'il a bien reçu plusieurs échanges mail sur le sujet avec des heures et des dates différentes et que cela a certainement prêté à confusion sur son agenda.

Monsieur Hughes Floury répond à Monsieur Henri Pereira Ramos, qu'en plus du sms de Madame Corine Levreaud, les dates des différents vœux du Maire, dont ceux aux personnels, ont été discutées et fixées en commission où Monsieur Henri Pereira Ramos était présent.

- *Qu'en est-il de la refonte du personnel de la mairie ?*

Madame Aurélie Goursolle, se présente et dit qu'elle est arrivée avec sa collaboratrice le 05 janvier 2026.

Monsieur Henri Pereira Ramos informe qu'il s'est rendu compte du changement car la trame des délibérations était mieux cadrée, mieux rédigée et beaucoup plus claire.

Madame Aurélie Goursolle informe également que la secrétaire d'accueil est actuellement en arrêt et est remplacée par une personne envoyée par le centre de gestion.

Depuis des mois, nous constatons de multiples problèmes de réception de messages voir de communication — et encore aujourd'hui, Monsieur Henri Pereira Ramos en fait les frais. Face à ces difficultés persistantes,

Monsieur Henri Such alerte sur la présence de zones blanches et souligne la nécessité d'améliorer la couverture réseau de notre commune.

Monsieur Henri Pereira Ramos abonde en précisant que ce point devra nécessairement être un jour abordé en commission mais également auprès des administrés et souhaite de la transparence et de la communication sur ce sujet sensible.

En raison de la désorganisation des échanges sur ce point, Monsieur le Maire a décidé de lever la séance à 20h04.

Levée de séance : 20h04.